

Ampère 2020 a besoin de vous !



André-Marie Ampère demeure le seul savant Français qui ait donné son nom à une unité de mesure électrique. Il nous paraît important de célébrer sa mémoire à l'occasion du bicentenaire de sa découverte majeure : les lois de l'électrodynamique !

Conférences, symposium, vidéos sont programmés, soutenez cette action portée par notre Fondation et la SEE pour le compte du Comité national Ampère 2020 !

Retrouvez l'ensemble du programme sur ampere2020.fr

Pour la Fondation Arts et Métiers,
Roger STANCHINA, Président

Pour le Comité national Ampère 2020
François GERIN, Président

✂

Je participe au financement de l'année Ampère 2020

Par chèque* ou virement ** d'un montant (50 €, 100 € ou montant libre) de€

Chèque libellé à l'ordre de la **FONDATION ARTS ET METIERS
à adresser à la **SEE, 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris***

*** Dans le cas de virement vers l'IBAN de la **FONDATION ARTS ET METIERS** : bien indiquer **Ampère 2020, nom et prénom**. En parallèle, un mail devra être adressé à am@fondam.fr indiquant nom, prénom ou Raison Sociale, adresse et valeur du don versé afin que nous puissions vous adresser un reçu fiscal*

IBAN FR76 1336 9000 0660 6803 0103 925 - BIC BMMFR2A

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Courriel : Tél :

Nota 1 : votre don ouvre droit au bénéfice d'un crédit d'impôt de 66% pour les personnes physiques et 60% pour les personnes morales, notamment entreprises, selon les dispositions légales et réglementaires.

Nota 2 : les dons dédiés à un projet précis le sont pendant une durée de 5 ans, au-delà le reliquat éventuel sera affecté à l'initiative de la Fondation pour ses actions d'intérêt général.